

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES
NATURELLES, D'EQUIPEMENT COMMUNAL ET DE
STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX.

PROGRES



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAON)

AAO N° : 04/CPMP-PROGRES/2023

Travaux de terrassement pour le renforcement de 77 digues et diguettes en terre dans la zone d'intervention de PROGRES, Phase II du Programme d'aménagement 2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM 2023 révisé paru le 10 novembre 2023 sur les sites <https://armp.mr>, www.progres.dev et www.beta.mr
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N° **04/CPMP/PROGRES/2023**.
3. L'Etat Mauritanien a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le coût du « **Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipelement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux – PROGRES** » et il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de « **Travaux de terrassement pour le renforcement de 77 digues et diguettes en terre dans la zone d'intervention de PROGRES, Phase II du Programme d'aménagement 2023** » en deux lots distincts. Sont admis à concourir tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux du FIDA.
4. L'Unité de gestion de **PROGRES** lance un Appel d'Offres National pour la réalisation des Travaux de terrassement pour le renforcement de 77 digues et diguettes en terre dans la zone d'intervention de PROGRES, Phase II du Programme d'aménagement 2023. Ces travaux, répartis en deux lots distincts, concernent :
Lot 1 : Renforcement de 41 digues familiales et semi-collectives en terre dans les Moughataas de Maal et d'Aleg au Brakna relevant de la zone ouest ;

Lot 2 : Renforcement de 36 digues familiales et semi-collectives en terre dans la Moughataa de Barkéol en Assaba (zone centre).

Un soumissionnaire peut postuler pour les deux lots, mais ne pourra se voir attribuer plus d'un seul lot.

5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert.
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Qui ont eu des projets résiliés avec le Ministère de l'Agriculture (MA) ou l'un de ses démembrements ou projets sous sa tutelle, durant les deux dernières années ;
- Figurent sur la liste des entreprises exclues de toute participation aux marchés publics en Mauritanie publié par l'ARMP (Mise à jour 21 aout 2023) ;
- Figurent dans le registre des entreprises et personnes non-admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>);
- Qui ont des projets avec PROGRES accusant un retard non justifié de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture.

Les soumissionnaires seront invités à justifier de leurs capacités techniques, de leurs marchés passés, ressources en équipements, personnel et organisation, telles que définies par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et prouver qu'ils n'ont pas d'antécédents récents de défaut d'exécution de marché

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion de PROGRES, Lot N°206, PRTZ, Nouakchott – Mauritanie, Tél : +222 45 24 49 44, e-mail : cpmp@progres-mrt.dev, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables.
8. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAON, dont, notamment :
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de travaux, certifié par un expert-comptable agréé, durant les cinq dernières années, d'un montant équivalent, par lot, à 12 000 000 MRU ou son équivalent en monnaies librement convertibles. En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 50 % de ce critère.
 - Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de nature, de complexité technique et financière similaires en volume et en nature durant les cinq (05) dernières années. Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en considération.
 - Disposer du personnel et matériel, nécessaires pour l'exécution des travaux (voir critères de qualification)
 - Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Capacité d'autofinancement exigée	Monnaie
3 000 000 MRU	Ou son équivalent en monnaies librement convertibles

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet contre un paiement non-remboursable de **5 000 (Cinq Mille MRU)** versées au crédit du Trésor Public, à l'adresse mentionnée ci-après :

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Unité de gestion de PROGRES (CPMP/Unité de gestion de PROGRES).

PROGRES, Lot N°206, PRTZ,

<https://goo.gl/maps/7e9bqgdt6qhb3e688>

Nouakchott – Mauritanie

Tél : +222 45 24 49 44

e-mail : progres@progres-mrt.dev

www.progres.dev

10. Une visite des lieux groupée sera organisée par l'Unité de Gestion de PROGRES une seule fois, le 13/12/2023. Le lieu de départ de la visite est la ville d'Aleg. Cette visite est obligatoire pour l'ensemble des candidats à la soumission au présent DAO. L'attestation de cette visite qui sera remise à chaque participant doit être déposée dans l'offre technique du soumissionnaire. Les coûts liés à la visite des lieux sont à la charge du soumissionnaire.
11. Les offres devront être rédigées en langue **française** et devront être déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le 22 décembre 2023 à 12 heures et 00 minutes TU. Les offres seront ouvertes, **le 22 décembre 2023 à 12 heures 15 min TU**, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-dessus.
12. Les offres doivent comprendre une garantie d'un montant de **170 000 MRU, valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Nouakchott, le 29/11/2023

Le Coordonnateur de PROGRES

Ahmed Ould Amar

